



## Constitution partie civile échouée

Par **nico\_slash**, le **22/02/2012** à **09:54**

Bonjour à tous,

Le 1er février a eu lieu une audience dont un jugement a été rendu par défaut.  
2 jours auparavant, j'ai transmis un fax au TGI comprenant ma demande de constitution partie civile. J'ai reçu l'accusé de réception de ce fax.  
Aujourd'hui, l'on me dit que ma demande n'a pas été prise en compte car ils n'ont pas reçu ce fax. Je leur ai renvoyé, pour essai, et cette fois ils le reçoivent bien. Malheureusement, il est trop tard car le jugement a déjà été rendu.

Quelles recours ai-je pour que ma constitution partie civile soit prise en compte, et que l'on puisse revenir sur le jugement, sachant que le prévenu est un SDF qui n'a pas encore été informé.

Je vous remercie d'avance.

Nicolas